

## Demande d'harmonisation

Nanterre le 21 décembre 2016

A nos parties prenantes,

Nous reconnaissons que l'une des conditions de participation au Global Compact des Nations Unies est de rédiger et publier chaque année une communication sur le progrès (COP) comprenant le renouvellement de l'engagement de notre dirigeant aux principes du Global Compact NU, une description de nos actions en faveur des thématiques du Global Compact NU et une mesure des résultats relatifs à ces actions.

Pour constituer ces COP, nous avons besoin de données consolidées disponibles en fin de 1<sup>er</sup> trimestre de l'année civile. Nous demandons donc le report de notre date de publication au 31 mai de chaque année.

Cordialement



Evelyne Misseri,

Responsable Communication interne & RSE